

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5090/157

OBJET

ANNEXE

Copie/expédié le 6⁸ 8

NOTES

Bruxelles, 6-8^{ly}

1908

A M de la Bourlaye
Rue de la Bonne Eau

30

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d'un tableau

qui faisait l'objet de votre lettre
du 25/7⁸ 08

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

1

Bruxelles le 25 Septembre 1908

Messieurs le Président et membres de
la Commission d'achat du Musée de
Bruxelles



Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre un portrait
de femme, tableau ancien de l'école hollandaise
signé: van den Tempel.

Charge par un de mes amis, propriétaire de cette
œuvre, de lui en trouver la vente, je crois de mon devoir
d'artiste de la présenter tout d'abord au musée de
Bruxelles où son auteur n'est point, que je sache, re-
présenté.

Je n'ai pas besoin, messieurs, d'attirer votre
compétente attention sur les qualités exception-
nelles de ce tableau ni sur son remarquable
état de conservation. J'espère que vous le
trouverez digne de figurer dans votre grand

musée national d'autant plus que je
suis autorisé à le céder pour le prix
modeste de six mille francs.

Je vous prie d'agréer, messieurs,
l'assurance de mes sentiments distin-
gués

Paul de la Bauloye

27 rue de la Grande Tour
Bruxelles

4)

Je déclare être entré en possession
du tableau ancien (portrait de femme, par
Van den Tempel, que j'avais soumis à la
dernière réunion de la Commission d'achat
du Musée de Bruxelles

P. de la Boulaye.
Bruxelles le 12 Octobre 1908

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

5090/159.

2
Bruxelles, le 6 Octobre 1918.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acquisition
pour les collections de l'Etat, du tableau
qui faisait l'objet de votre lettre du
25 septembre écoulé.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition pourra être retiré au
Palais des Beaux-Arts Rue au Musée n° 9,
contre la remise d'un récépissé accom-
pagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée

Le Secrétaire

F. Cressens-Gevaert